



## CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

### Discours plénière du 26 juin 2014 La réforme territoriale

Marie-Louise GOURDON, conseillère générale du canton de Mougins

Monsieur le Président, mes chères et chers collègues,

Nous sommes devant une réforme territoriale qui n'est pas encore affinée dans tous ses contours, mais qui va vite.

Cette réforme suscite, comme tout véritable changement, et très légitimement, inquiétudes et levées de boucliers.

Nous partageons une partie de ces inquiétudes, et nous demanderons, nous aussi des garanties concernant la préservation des communes, la prise en compte de la ruralité et la nécessité de la proximité des élus.

Cette volonté de transformation de notre organisation territoriale ne date pas d'aujourd'hui. Elle a été amorcée dès 1992.

Par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales en a constitué une nouvelle étape, et pas la dernière.

La remise en cause de l'existence des Conseils généraux n'est pas nouvelle. De nombreux gouvernements en ont parlé. Une loi abrogée sans jamais avoir été appliquée, celle de 2010, avait même organisé leur fusion avec les régions. Ce qui était une façon de les faire disparaître.

Ces lois encourageant la mise en intercommunalité de toutes les communes de notre pays n'ont jamais été remises en cause par les gouvernements successifs. Au contraire, c'est à un approfondissement permanent de leurs intentions que nous assistons.

Aujourd'hui, le processus n'est pas loin d'être arrivé à son terme. En tous cas, pour notre département, c'est fait. En communauté de communes, en communauté d'agglomération ou en métropole, aucune commune ne vit désormais seule.

Personnellement je continue à m'interroger sur la pertinence des très grandes intercommunalités, sur les compétences exercées et plus encore sur les périmètres décidés.

Nous étions peu nombreux, lors des précédentes CDCI à douter du bien fondé de la création de la métropole niçoise qui ôtait aux communes la plus grande partie de leurs

pouvoirs, et qui contenait en germe la disparition du conseil général puisque la métropole peut prendre toutes ses compétences. Création que vous avez poussée.

Nous nous interrogeons aussi sur la création des très grandes communautés d'agglomération qui pouvaient devenir des usines à gaz de la gestion territoriale et qui ôtaient aussi aux communes une grande partie de leurs prérogatives.

J'ai soulevé, avec d'autres, les problèmes dans les domaines des déchets et des transports qui restent non résolus par ces nouveaux ensembles. Et là, l'échelle régionale me paraît bien pertinente .

Aujourd'hui dans notre département, la métropole, la communauté d'agglomération de l'est, les 3 de l'ouest et la communauté de communes de montagne sont des réponses imparfaites aux besoins de nos administrés. .

Chacun s'accordera à reconnaître que les superpositions territoriales sont devenues de ce fait difficilement lisibles. Le citoyen ne s'y retrouve plus et l'élu pas toujours. Tout le monde peut constater qu'il est devenu indispensable de remettre un peu de clarté dans ce millefeuille. .

Aujourd'hui, c'est l'existence du fait intercommunal qui fragilise les départements.

Mais les problèmes commencent quand il s'agit de décider des mesures à prendre.

Il est envisagé que les compétences des départements soient progressivement transférées aux Conseils régionaux, aux intercommunalités ou métropoles, peut-être à quelques grands organismes d'état.

Or, les conseils départementaux exercent aujourd'hui des compétences essentielles, celles de la solidarité notamment, et agissent pour le bénéfice des territoires et de nos concitoyens les plus fragiles, ceux qui sont en situation de handicap ou de précarité sociale.

Aussi, pour l'ensemble des communes du moyen et du haut pays, comme pour tous nos concitoyens, nous allons rester vigilants pour que tous les territoires et tous les administrés s'y retrouvent et continuent de bénéficier des concours qu'ils attendent des collectivités en charge des compétences qui concernent leur vie quotidienne.

Cependant Il faut agir. On nous propose une nouvelle formule qui se révélera sans doute judicieuse dans certains domaines peut-être moins dans d'autres, nous le verrons à l'usage.

Aujourd'hui il faut une réforme. Ce serait bien d'éviter un débat politicien. Il est nécessaire de s'accorder sur son contenu.